

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

*Le Maire*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de remodelage des pistes de ski du Rocher de l'Enfer et de l'Echaillon (domaine skiable de Serre-Chevalier sur la commune de La Salle les Alpes) comprenant une étude d'impact et soumis à évaluation environnementale

Par arrêté n° 20.09.12 en date du 17 septembre 2020, M. le Maire de la Commune de La Salle les Alpes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation relative au projet de remodelage des pistes de ski du Rocher de l'Enfer et de l'Echaillon sur le domaine skiable de Serre-Chevalier, commune de La Salle les Alpes.

A cet effet, M. Yves LARNAUDIE, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Marseille. Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur seront déposés en mairie de La Salle les Alpes, siège de l'enquête publique du **lundi 19 octobre 2020 à 9 h 00 au mercredi 25 novembre 2020 à 17 h 00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16h 30, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00.

En raison de l'épidémie Covid -19, cette mise à disposition se fera selon des règles sanitaires strictes établies sur la base du memento d'aide à la pratique de l'enquête publique pendant l'épidémie de covid-19 rédigé par la CNCE (Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs) - *Memento consultable sur le site internet de la Commune.*

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Commune de La Salle les Alpes. <https://lasallelesalpes.net>

Toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de La Salle les Alpes ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête publique : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie – 15 Rue de la Guisane - BP 7 – 05240 La Salle les Alpes

La date limite de réception des courriers adressés au Commissaire enquêteur est fixée au dernier jour de l'enquête publique, soit le mercredi 25 novembre 2020 à 17 h 00.

Les observations écrites du public pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : ep.piste.ski@orange.fr



M. le Commissaire enquêteur se tiendra en mairie de La Salle les Alpes, à la disposition du public :

- **Le lundi 19/10/2020 de 9 h 00 à 12 h 00.**
- **Le mardi 17/11/2020 9 h 00 de 12 h 00**
- **Le mercredi 25/11/2020 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Les règles sanitaires indiquées dans le mémento d'aide à la pratique de l'enquête publique pendant l'épidémie de covid-19 rédigé par la CNCE seront appliquées.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, transmis en mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels d'ouverture au public de la mairie de La Salle les Alpes (les personnes intéressées pourront, sur demande et à leurs frais, en obtenir communication).

Ces documents seront également consultables, sur le site internet de la Commune de La Salle les Alpes : <https://lasallelesalpes.net>



Le Maire

Emeric SALLE